

Budget Développement Durable 2024

Synthèse des résultats



Carrières
sur-Seine.fr



Dirigé par :
C. Bryselbout

Rédigé par :
L. Puharré

04 avril 2025

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE ET ENJEUX.....	3
II.	METHODE.....	4
1.	METHODE D'ETABLISSEMENT DU BUDGET VERT « AXE 1 »	5
2.	METHODE D'ETABLISSEMENT DU BUDGET DEVELOPPEMENT DURABLE	5
III.	SYNTHESE DES RESULTATS	8
1.	ANNEXE VERTE.....	8
2.	BUDGET DEVELOPPEMENT DURABLE	9
IV.	INTERPRETATION DES RESULTATS	10
1.	UNE ADEQUATION FORTE ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES ET ODD	10
2.	DES DEPENSES FAVORABLES ET DES CO-BENEFICES.....	10
3.	DES « CO-BENEFICES » OU IMPACTS SECONDAIRES	11
4.	IMPACTS NEGATIFS DIFFICILEMENT COMPRESSIBLES	13
V.	BILAN PAR DIRECTION	14
1.	DIRECTION DE L'EDUCATION	14
2.	DIRECTION DES ESPACES PUBLICS	16
3.	DIRECTION DU PATRIMOINE	18
4.	DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE.....	20
5.	DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT	22
6.	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION.....	24
VI.	CONCLUSION.....	26

Les 17 Objectifs de Développement Durable



I. CONTEXTE ET ENJEUX

Une démarche engagée

La Ville de Carrières-sur-Seine s'est engagée dans une démarche d'évaluation des impacts de l'ensemble de ses politiques afin de s'assurer qu'elles contribuent efficacement à un développement qui se veut durable. S'il ne fait aucun doute que les actions de la commune servent systématiquement l'intérêt général, il est essentiel que chacune d'elles soit mise en œuvre de manière à intégrer au mieux les enjeux pluriels couverts par la notion de Développement Durable.

Alors que l'Institut pour l'Economie du Climat (I4CE) estime que les efforts d'investissements en matière d'atténuation des conséquences du changement climatique devront collectivement être multipliés par 2 d'ici 2030, il est de première urgence de s'assurer dès maintenant qu'aucune dépense actuelle ne contribue à aggraver la situation (y compris par méconnaissance des impacts indirects des projets) afin de ne pas multiplier les efforts et les dépenses à l'avenir. Dans un même temps, il importe de rappeler qu'il ne saurait être de transition écologique juste sans justice sociale.

Un cadre réglementaire qui réhausse les ambitions écologiques pour les communes

La démarche d'effectuer un budget Vert est une réponse aux nouvelles obligations réglementaires budgétaires. En effet, un décret paru en juillet 2024¹ précisant la Loi de finances 2024 oblige les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants à présenter une annexe au compte administratif ou financier intitulée « **Impact du budget pour la transition écologique** ».

Le budget Vert s'applique sur un périmètre donné : budgets principaux et budgets annexes soumis aux instructions budgétaires et comptables M57 et M14, dépenses réelles exécutées de la section d'investissement. Le périmètre est prévu pour s'élargir au fil des années.

Pour l'exercice 2024, seuls 17 comptes du référentiel budgétaire et comptable M57 sont à intégrer. Il s'agit principalement de dépenses liées à la construction bâtementaire (scolaire, publique...), à la voirie, aux transports... A partir de l'exercice 2025 il faudra intégrer « l'ensemble des dépenses réelles d'investissement exécutées des budgets », hors remboursement des annuités d'emprunt (sauf exceptions).

Le Budget Vert prend également en compte 6 axes environnementaux issus de la taxonomie européenne². Pour l'exercice 2024 il s'agit d'analyser l'impact de dépenses réelles au prisme de l'axe 1 : « atténuation du changement climatique ». En 2025, il faut intégrer l'axe 6 « préservation de la biodiversité et de protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ». Les 4 autres axes seront à intégrer à partir de 2027.

Un Budget Développement Durable plus complet que le « Budget Vert »

Appliquée par les services de l'Etat sur leurs propres budgets de dépense à partir de 2020, la méthodologie dite « Budget Vert » a montré de fortes limites particulièrement en raison de son périmètre restreint, peu adapté aux missions des collectivités : en général, moins du quart des dépenses sont identifiées comme ayant un impact évaluable ce qui en fait une méthode peu éclairante pour les décideurs publics.

¹ Décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024

² six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

Le Budget Développement Durable est ainsi préféré car il offre une vue d'ensemble des dépenses publiques en plus de présenter d'autres avantages.

Budget Vert	Budget DD
Constatation	Prévision + évaluation
Investissement fléché	Ensemble de la dépense <i>Fonctionnement + investissement</i>
Ecologie pour la planète	Dépenses publiques pour le bien-être de toutes et tous <i>Environnement + société + économie</i>
Un résultat peu informatif : 90% de la dépense neutre/non cotée	100% de la dépense analysée Un outil d'aide à la décision et à la conduite du changement

Les Objectifs de Développement Durable : une notion transversale

L'intérêt de mobiliser les Objectifs de Développement Durable³ est qu'ils couvrent des thématiques à la fois environnementales, sociales et économiques qui font écho à l'action menée par une commune. Surtout, ces objectifs concourent à la notion de « **développement durable** » qui est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »⁴.

Autrement dit, il s'agit d'un développement qui se veut au service d'un accomplissement à la fois individuel et collectif, et en réponse aux besoins fondamentaux (physiologiques, de sécurité, d'appartenance, de reconnaissance et d'accomplissement de soi) tels que théorisés en son temps par A.Maslow⁵. Les actions engagées pour répondre à ces besoins, pour être considérées comme durables, doivent intégrer tous les facteurs de risque présents à court ou moyen terme (limite de disponibilité des ressources renouvelables, difficultés rencontrées par les populations spécifiques, aléas climatiques etc.) et ne pas conditionner les choix des générations futures à venir y répondre à leur manière.

Cela devient alors un outil d'évaluation des politiques publiques portée sur la manière dont sont portées les dépenses ; à la fois sur leur objet même mais également des pratiques au service de l'objet.

II. METHODE

L'analyse a été réalisée à partir de la liste de l'ensemble des dépenses exécutées sur l'exercice 2024 pour un montant global de 27 769 705,18 € répartis de la manière suivante :

- Investissement : 8 838 872,82 €
- Fonctionnement : 18 930 832,36 € dont :
 - 10 743 242,00 € de masse salariale et,
 - 1 198 117,94 € de dotation aux amortissements.

³ [Accueil - L'Agenda 2030 en France](#)

⁴ Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Our Common Future* (Oxford: Oxford University Press, 1987).

⁵ Abraham H. Maslow, *A Theory of Human Motivation* (Psychological Review, 1943).

1. Méthode d'établissement du Budget Vert « Axe 1 »

Les lignes de dépenses d'investissement exécutées en 2024 correspondant aux 17 natures prévues par le législateur ont été extraites (liste des natures présentées ci-après). Sur la base des entretiens réalisés avec les directions pilotes, ces 451 lignes de dépenses, représentant un montant de 2 773 362 € ont été analysées selon leur impact direct sur l'atténuation des conséquences du changement climatique.

Certains projets d'investissement présentant à la fois des impacts favorables et défavorables à l'atteinte de l'objectif désigné par l'Axe 1 ; les sommes engagées ont été réparties à dire d'expert afin de ne pas obérer certains aspects vertueux des dépenses.

Nature de dépense selon référentiel M57
- 2031 « Frais d'études » ;
- 2111 « Terrains nus » ;
- 2115 « Terrains bâtis » ;
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » ;
- 21312 « Bâtiments scolaires » ;
- 21318 « Autres bâtiments publics » ;
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics » ;
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés » ;
- 2138 « Autres constructions » ;
- 2151 « Réseaux de voirie » ;
- 2152 « Installations de voirie » ;
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire » ;
- 21828 « Autres matériels de transport » ;
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours » ;
- 2313 « Constructions en cours » ;
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours » ;
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

Les résultats sont présentés ci-après ainsi qu'en Annexe 1. Comme prévu par le législateur les montants mentionnés s'entendent hors la masse salariale mobilisée pour rendre vie aux projets.

2. Méthode d'établissement du Budget Développement Durable

Une méthode reconnue

La méthodologie mise en œuvre a été reconnue à plusieurs reprises pour son intérêt auprès des collectivités. Ainsi, la démarche du Budget Développement Durable, développée par le **GIP Seine et Yvelines Environnement** a bénéficié de diverses distinctions, notamment :

- **Le Prix de l'Innovation Publique 2023, catégorie Finances Locales** par l'**AFIGESE** (Association des financiers, gestionnaires et évaluateurs des collectivités territoriales)
- **Le Prix TERRITORIA Argent 2024, catégorie « Pilotage / Evaluation des politiques publiques »** par **TERRITORIA** Observatoire National de l'Innovation Politique
- Par ailleurs, la méthodologie a été **largement reprise dans la SPEC – AFNOR « Budget Soutenable »**, publiée en novembre 2024.

Les principaux objectifs de l'analyse du budgétaire sont :

- Identifier et valoriser les effets vertueux d'un programme (un projet ou une politique),
- Repérer les impacts négatifs afin de réorienter la manière de porter la dépense,
- Identifier la multiplicité des impacts d'un même programme,
- Repérer des éléments qui pourraient améliorer l'impact de l'action.

Six directions pilotes, qui concentrent la majorité des dépenses de la ville, se sont prêtées à l'exercice de l'analyse de leur périmètre budgétaire sous la forme d'entretien d'une heure environ

- Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme
- Direction de l'Education
- Direction des Espaces Publics
- Direction des Finances et de la Commande Publique
- Direction du Patrimoine
- Direction des Systèmes informatiques

Les montants analysés portent sur l'ensemble des lignes de dépense sauf celles relatives aux dotations d'amortissement (1 198 117,94 €), soit un montant total de **26 571 587,24 € (soit 96% des dépenses)**.

Afin de valoriser les dépenses relatives à la masse salariale engagée pour porter et réaliser les dépenses de fonctionnement et d'investissement, les 10 743 242,00 € de masse salariale ont été rapportés à l'ensemble des autres dépenses selon la clé de répartition suivante :

Direction	Montant hors Masse Salariale	Masse Salariale	Part MS affectée à la dépense
Affaires générales et citoyenneté	26 164,07	181 573,00	694%
Cabinet	21 479,29	187 708,00	874%
CCAS	95 053,39	-	0%
Dev éco	3 018,33	80 438,88	2665%
DGS	3 286,37	242 920,55	7392%
Dir com	127 735,12	287 141,00	225%
Direction des finances et de la commande publ	4 198 728,47	335 005,00	8%
Direction espaces publics	2 486 192,82	1 085 589,00	44%
Direction événements sportifs et festifs	202 349,91	344 958,00	170%
Direction patrimoine	2 694 534,46	1 308 765,88	49%
Direction urbanisme et aménagement	3 892 813,52	325 064,00	8%
DRH	235 583,08	225 181,00	96%
DSI	722 840,81	138 493,00	19%
Espace de vie Sociale	65 384,86	613 270,00	938%
PM	27 900,56	759 436,00	2722%
pôle culture	62 521,19	961 380,00	1538%
Pôle Education	1 935 253,60	3 548 322,00	183%
Total général	16 800 839,85	10 743 242,00	64%

Des documents de référence pour objectiver les évaluations

L'analyse du budget s'appuie sur un document support de référence qui reprend les Objectifs de Développement Durable issus du cadre international. Les cibles associées à chaque objectif (à l'origine 169 cibles réparties sur les 17 ODD) ont fait l'objet d'un tri territorialisé au regard des enjeux du territoire yvelinois.

Il importe de préciser que sur les 17 Objectifs de Développement Durable pensés par l'ONU, seuls 16 ont été retenus pour l'analyse, l'ODD14 « vie aquatique » (littoral, massifs coraliens et faune marine) ayant été jugé peu pertinent au regard de la situation géographique de la ville de Carrières-sur-Seine.

Des référentiels méthodologiques reprenant les impacts selon les types de dépenses (ex : construction bâtementaire, voirie, événementiel...) viennent compléter le premier document.

Ateliers d'échanges et coloration

Au cours d'entretiens avec des interlocuteurs ciblés pour échanger sur la manière de dépenser le budget et sur les typologies de projets menés, la « coloration » budgétaire au prisme des ODD prend forme.

- Identification des liens :

Analyser comment chaque programme (un projet ou une politique) contribue aux différents ODD, en déterminant si l'impact est positif ou négatif, et si ce lien est direct (primaire) ou indirect (secondaire). Les liens secondaires sont également importants, bien qu'ils soient moins maîtrisés.

- Coloration et cotation :

Évaluer la part du budget de chaque programme qui contribue aux ODD afin de donner un poids plus ou moins fort aux liens établis. Cela revient à se demander : « A quelle hauteur mon programme participe-t-il à cet ODD ? Très peu, beaucoup ? Est-ce que mon programme avait pour objectif unique de répondre à cet enjeu ? »

- Identifier les liens attendus :

Seine et Yvelines Environnement peut compléter l'échange avec des liens qui n'auraient pas été identifiés au premier abord.

III. SYNTHÈSE DES RESULTATS

1. Annexe Verte

L'Annexe réglementaire (Annexe 1) restitue la présentation réglementaire de l'Annexe Verte du Budget Réalisé sur l'exercice 2024.

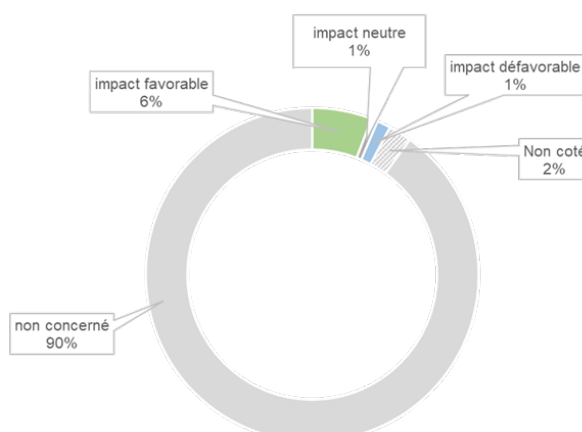
Conformément aux prescriptions le périmètre de l'annexe réglementaire porte sur une dépense s'élevant à : 2 773 362 € (soit 10% du budget exécuté 2024). Seulement **478 635 €** sont considérés comme à **impact positif** sur les effets du changement climatique (Axe 1) **soit 17 % du périmètre Annexe verte et 2% du budget total exécuté 2024**. Ces effets sont essentiellement en lien avec des investissements favorables à une meilleure efficacité de la consommation énergétique ainsi qu'à plus de mobilités douces.

Les **2 294 727 € restants, soit 83%** des sommes considérées dans le périmètre de l'Annexe verte sont identifiés comme ayant un impact neutre à défavorable à l'atteinte collective des objectifs de lutte contre les effets du changement climatique. Ceci est essentiellement en lien avec la consommation de matériaux de construction présentant une empreinte climatique lourde.

Au regard de l'analyse portée dans le cadre de la démarche Budget Développement Durable, les autres axes ont également été renseignés, bien que cela ne soit pas exigé règlementairement sur le Budget Exécuté 2024.



	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	synthèse
Favorable	478 635 €	164 711 €	106 728 €	- €	- €	1 426 044 €	1 610 571 €
Neutre	108 167 €	14 063 €	- €	- €	- €	- €	176 279 €
Défavorable	315 627 €	- €	- €	- €	- €	266 579 €	363 588 €
Non coté	1 870 933 €	2 594 588 €	2 666 633 €	2 773 362 €	2 773 362 €	1 080 738 €	622 923 €

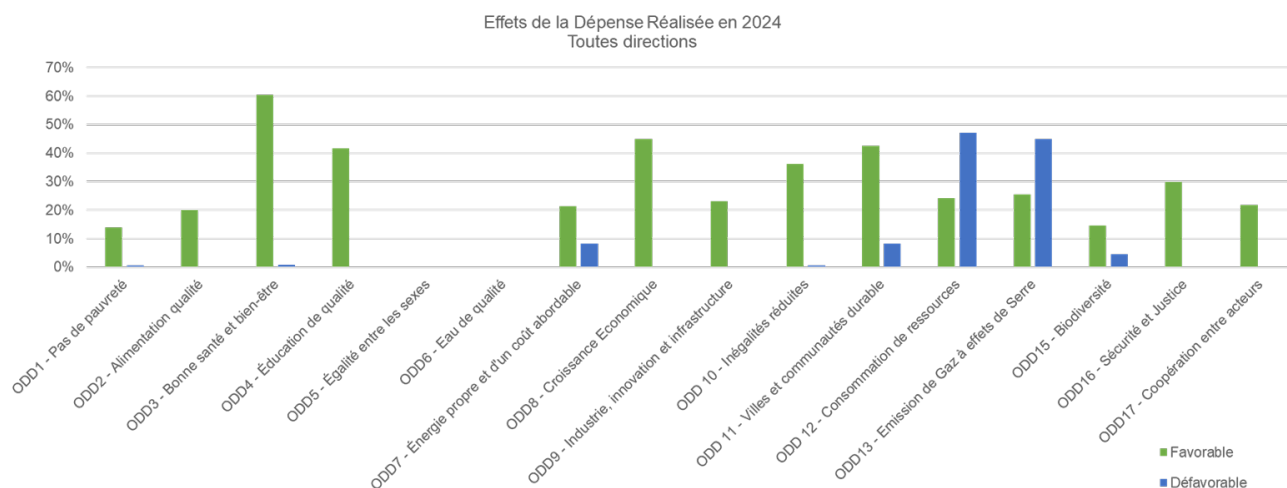


2. Budget Développement Durable

96% de la dépense réalisée en 2024 a été analysée, ce qui correspond à l'ensemble des investissements et dépenses de fonctionnement hors amortissements.

L'analyse budgétaire met en évidence des dépenses largement alignées avec les enjeux de durabilité avec **78 % des dépenses ayant un impact positif contre 22 % présentant des externalités négatives**. Cette répartition témoigne d'une **prise en compte significative des enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans l'allocation des ressources et une très grande maturité de l'ensemble des services dans l'intégration de ces enjeux dans l'ensemble de leur action publique**.

L'engagement budgétaire de la collectivité se traduit par ailleurs par des **effets positifs sur 15 des 16 Objectifs de Développement Durable (ODD)** analysés, illustrant **une approche intégrée et cohérente du développement durable**. Seul l'ODD 5 (égalité femmes-hommes) ne fait pas encore l'objet d'une prise en compte spécifique dans l'analyse actuelle.



IV. INTERPRETATION DES RESULTATS

1. Une adéquation forte entre politiques publiques et ODD

On observe une cohérence **marquée entre les politiques publiques mises en œuvre et les Objectifs de Développement Durable (ODD)**. En effet, les impacts identifiés attestent que **les ressources engagées répondent bien aux enjeux prioritaires du territoire** et participent activement à la **construction d'un modèle de développement plus durable, inclusif et résilient**.

Les **effets les plus significatifs** se retrouvent principalement sur les thématiques suivantes :



Bonne santé et bien-être : action pour le bien-être, réduction des maladies non transmissibles



Villes et communautés durables : urbanisation maîtrisée, aménagement d'espaces publics accessibles et sécurisés



Travail décent et croissance économique : soutien à l'économie locale et amélioration des conditions de travail



Éducation de qualité : actions en faveur de conditions adaptées permettant l'apprentissage et de l'égalité des chances dans le domaine scolaire



Lutte contre les inégalités : Autonomisation et intégration de toutes les personnes, égalité des chances

2. Des dépenses favorables et des co-bénéfices

En complément des thématiques déjà évoquées, les dépenses génèrent également des impacts favorables sur d'autres domaines et leurs enjeux spécifiques tels que :



Paix, justice et institution efficace : institution transparente dans son fonctionnement qui participe à garantir l'accès public à l'information par exemple grâce à des dépenses de communication (magazine, ...), d'infrastructures numériques et de sécurité numérique (accès internet etc.), au paiement de contributions communales bien que parfois contraintes (ex : SDIS, péréquation).



Partenariats pour la réalisation des objectifs : encourager et promouvoir les partenariats avec la société civile notamment en s'appuyant et en pérennisant les acteurs et artisans locaux.



Energie propre et d'un coût abordable : efficacité énergétique et énergies renouvelables sont au cœur des investissements.



Consommation et production responsables : gestion durable des ressources naturelles en lien avec la consommation de ressources raisonnée s'appuyant sur une mutualisation des moyens, la réduction des stocks, la prévention de la production des déchets.



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : politiques climatiques centrées sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre par un mix-énergétique favorable, une résilience et adaptation par la plantation massive d'arbres et la création d'îlots de fraîcheur.



Industrie, innovation et infrastructure : infrastructures durables, résilientes et accessibles avec un accent fort sur la promotion d'une mobilité douce au centre ville et l'encouragement de l'usage de l'offre de transports en communs largement disponible.

3. Des « co-bénéfices » ou impacts secondaires

Aussi certaines dépenses, bien que pensées pour répondre à un objectif précis, génèrent **des effets vertueux bien au-delà de leur intention première**. C'est ce que l'on peut appeler **des co-bénéfices** : des impacts secondaires mais significatifs, qui viennent renforcer la portée et la pertinence de l'action publique.

Attention cependant, il arrive aussi qu'une dépense dont les objectifs premiers sont positifs, émette des **externalités négatives**. Cela est par exemple le cas pour la mise en place d'équipements d'éclairage public dans de nouveaux espaces. Ces derniers permettront effectivement aux habitants d'avoir une meilleure visibilité de nuit, améliorant sécurité routière et bien-être (ODD3), cependant cette source de lumière supplémentaire viendra déranger la faune locale (ODD15) même si cet aspect est également pris en compte parfois avec un choix de longueur d'ondes et de temporalité d'éclairage nocturne qui réduise cet impact.

Exemples de co-bénéfices positifs :

a. Plantations d'arbres et végétalisation de l'espace public :

Projet initialement conçu pour **embellir la ville** tout en contribuant à la **protection de l'environnement**. Si ces objectifs sont bien atteints, d'autres effets positifs émergent : **une meilleure gestion des eaux pluviales grâce à l'infiltration des sols, une baisse des températures urbaines en période estivale qui atténue les effets d'îlots de chaleur, un renforcement de la biodiversité en ville et même une amélioration du bien-être des habitants en favorisant la santé mentale et physique des citoyens.**

b. Budget pour crèches :

Cette dépense permet de **faciliter l'accès aux services de garde pour les familles** (ODD1), elle **améliore le bien-être des enfants et des parents** (ODD3). Ces structures jouent également un rôle clé dans la **préparation à un parcours éducatif dès la petite enfance** (ODD4) et contribuent à **l'autonomisation des parents** (ODD10) en leur permettant **d'accéder plus facilement à l'emploi** (ODD8). En garantissant un accueil inclusif, elles participent aussi à la **réduction des inégalités sociales** (ODD10). Par ailleurs, la prise en compte de **critères environnementaux dans les marchés publics** permet de limiter l'impact des crèches sur la consommation de ressources et la production de déchets (ODD12). Toutefois, des leviers d'amélioration existent, notamment pour **réduire l'empreinte carbone liée aux livraisons de nourriture et aux déplacements** (ODD13).

Ces effets « en cascade » montrent que les politiques publiques ne sont pas cloisonnées, mais interagissent entre elles de manière transversale.

Exemples de impacts secondaires sur les ODD touchés de manière résiduelle :



Faim « zéro » comprenant les cibles « productivité et petits exploitants, agriculture performante et résiliente ».

Ex : Les contributions allant à la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) luttent contre le mitage rural et participent au soutien des petits exploitants locaux. L'approvisionnement alimentaire local favorise le même objectif.



Vie terrestre : préservation des écosystèmes terrestres, dégradation des sols, biodiversité et espèces menacées.

Ex : Toutes les réhabilitations vont être notées favorablement car il est considéré qu'elles participent à éviter de nouvelles constructions, portant atteinte aux écosystèmes naturels.



Eau propre et assainissement : gestion durable des ressources en eau

Ex : déminéralisation, acquisition d'un terrain inondable avec un projet d'aménagement qui respecte cette caractéristique

Cette identification des co-bénéfices peut permettre d'optimiser les choix budgétaires, en maximisant l'impact global des dépenses sans coûts supplémentaires.

4. Impacts négatifs difficilement compressibles

Malgré les efforts de la collectivité et les stratégies responsables mises en place, trois grandes thématiques du développement durable, d'ordre environnemental, présentent des impacts négatifs. Ces effets résultent principalement de la consommation de ressources nécessaires aux travaux de bâtiment et de voirie, à l'achat de matériel neuf (matériel informatique, outil de chantier ou encore aux fournitures scolaires) et à l'utilisation d'énergie non renouvelable (ex : 70% du chauffage au gaz). Les émissions de gaz à effet de serre induites par la mobilité thermique sont également comptabilisées.

Il importe de signaler que sur la totalité des dépenses qui ont un effet sur les ODD12 et 13, le poids des effets négatifs est plus fort que celui des effets positifs.

Des impacts négatifs principalement associés à l'utilisation de ressources



Consommation et production responsables : consommation de ressources naturelles, production de déchets



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : émissions de gaz à effet de serre



Energie propre et d'un coût abordable : consommation énergétique dont ressources non renouvelables (chauffage au gaz 70%)



Vie terrestre : atteintes aux écosystèmes terrestres et biodiversité, dégradation des sols



Bonne santé et bien-être : maladies non transmissibles.

Ex : problèmes de santé comme conséquences indirectes des émissions locales de gaz à effets de serre



Pas de pauvreté : accès aux ressources (impact secondaire)

Ex : le prélèvement SRU (solidarité et au renouvellement urbain) pour la non-atteinte de quotas de logement sociaux (impact négatif)

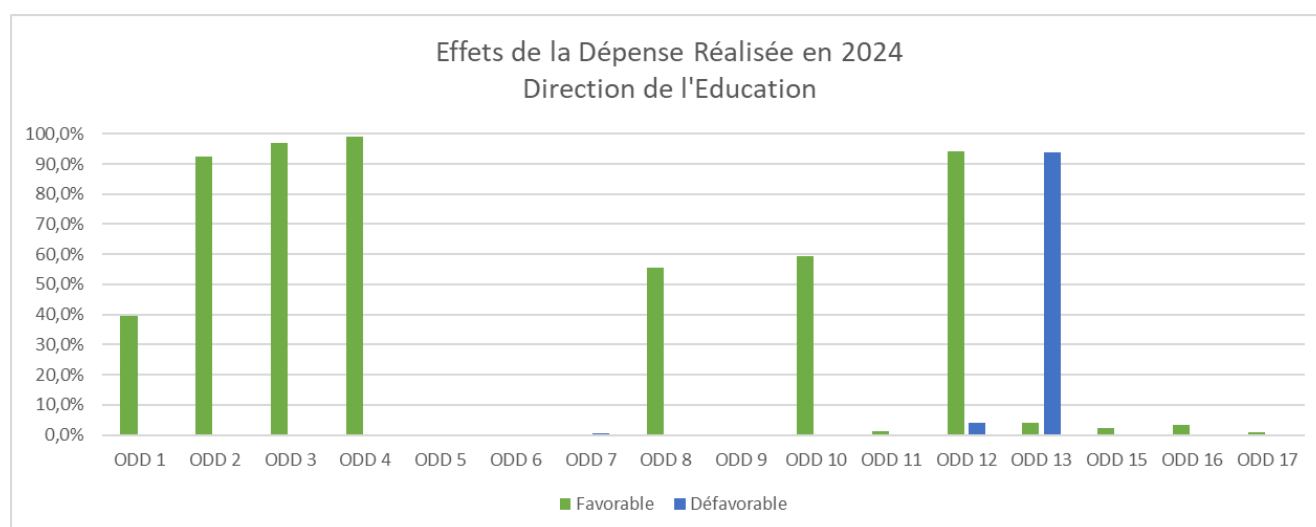
V. BILAN PAR DIRECTION

1. Direction de l'Education

Montant des dépenses (hors masse salariale) : 1 935 253,6 €

Montant des dépenses (avec masse salariale) : 5 483 575,6 €

On observe des dépenses très majoritairement favorables (**86% d'impacts favorables et 14% défavorables aux ODD**) qui s'expliquent notamment par une **prise en compte globale des enjeux d'alimentation et d'achats responsables** en plus des efforts faits pour **valoriser l'utilisation de transports en communs** au lieu de cars.



Les impacts les plus favorables sont majoritairement sur les ODD :

- **ODD4 – Education de qualité**
- **ODD3 – Bien-être et bonne santé**

Cela conforte le fait que les objectifs premiers des dépenses pour une direction dédiée à l'Education sont bien atteints.

D'autres impacts se démarquent également sur les ODD :

- **ODD2 - Faim « zéro »** en lien avec les cibles **productivité et petits exploitants, agriculture performante et résiliente**
- **ODD12 - Marchés publics durables et consommation responsable de ressources**
- **ODD10 - Inégalités réduites : Autonomisation et intégration**
- **ODD8 - Autonomisation, travail décent**
- **ODD1 - Réduction de la pauvreté** (Ex : cantines qui donnent accès aux ressources de base)

Ces effets fortement positifs sont le reflet de stratégies mises en place par la direction :

a. Stratégie alimentaire

La manière dont la Direction de l'Education porte ses projets de cantine scolaire intègre au moins 6 enjeux des Objectifs de Développement Durable, bien au-delà donc de l'ODD 4 relatif à une éducation de qualité.

Exemple des cantines scolaires : La collectivité s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité alimentaire dans les établissements publics, notamment en **appliquant les exigences de la loi Égalim**. Cette loi impose une part croissante de produits biologiques et durables dans la restauration collective, favorisant ainsi **une alimentation plus saine pour les usagers et un soutien accru aux filières locales**. Cet engagement se traduit principalement par :

- Une **augmentation de la part des produits biologiques et issus de circuits courts**, garantissant des aliments de meilleure qualité nutritionnelle et environnementale.
- ⇒ Effets favorables : accessibilité pour toutes et tous à des ressources alimentaires (ODD1), soutien à la production responsable (ODD2), participation au bien-être des enfants (ODD3), réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) (ODD13).
- Une meilleure **sensibilisation des jeunes générations** à l'importance d'une alimentation durable, en lien avec des projets éducatifs autour du gaspillage alimentaire.
- ⇒ Effets favorables : réduction du gaspillage alimentaire (ODD12).
- Un **effet de levier sur le tissu économique local**, avec une valorisation des producteurs de proximité et une réduction des coûts liés aux intermédiaires et aux transports longue distance.
- ⇒ Effets favorables : participation à une consommation responsable (ODD12).
- Surtout, une restauration de qualité sur place participe de manière indirecte à **créer de bonnes conditions d'apprentissage pour les élèves**
- ⇒ Effets favorables : promouvoir une éducation de qualité et une égalité des chances d'apprentissage (ODD4).

b. Evènementielle/culturelle

Le périmètre d'analyse de la Direction de l'Education comprend également des dépenses alimentaires lors d'événements. Si ces dépenses intègrent déjà une dimension locale, notamment par le recours à des commerces de proximité (ex. : boulangerie de la ville), l'analyse met en lumière l'absence de critères socio-environnementaux spécifiques dans le choix des produits. Or, le caractère local d'un approvisionnement ne garantit pas nécessairement une production respectueuse de l'environnement ou des conditions sociales de fabrication.

Une piste d'amélioration pourrait consister à intégrer progressivement des considérations supplémentaires, telles que la prise en compte de la saisonnalité des produits ou l'orientation vers des filières biologiques et équitables.

- ⇒ Effets défavorables : augmentation des émissions de gaz à effet de serre (ODD13)

c. Stratégie achat éducative

Cette approche repose sur :

- **La mise en place de critères durables dans ses différents marchés.**
- **Une initiative de réemploi en interne**, par exemple avec un canal interne dédié à la redistribution et mutualisation de mobilier scolaire et de matériel.
- **Des achats spécialisés avec du mobilier adaptable et donc adapté selon les âges** (mobilier « Self qui fait grandir »)
- ⇒ Effets favorables : réduction de la consommation de ressources et diminution des déchets (ODD12), réduction des émissions de gaz à effets de serre liées à la production et au transport (ODD13).

Les limites de la méthode dans une situation aussi vertueuse que la création de cette mutualisation des biens et matériels scolaires est que nous ne pouvons valoriser cette actions sous la forme d'une dépense équivalente évitée et donc favorable à l'atteinte collective des objectifs de développement durable . Aussi n'apparaissent au bilan que la dépense résiduelle qui elle sera comptabilisée en **impacts négatifs** s'agissant **d'achat neuf (fournitures, BD/livres etc.)**

⇒ Effets défavorables : augmentation de la consommation de ressources (ODD12) et l'émission de gaz à effets de serre.

d. Stratégie mobilité :

L'optimisation des déplacements pour limiter les trajets non nécessaires, exemple : favoriser les sorties en transport en commun dans le cadre scolaire ;

⇒ Effets positifs : Réduire les émissions de CO₂ et de la pollution atmosphérique (ODD13), baisse des coûts énergétiques (ODD7), amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie (ODD3 et ODD11)

Des effets négatifs liés aux déplacements associés aux établissements recevant des enfants, liés à la production et au transport alimentaire, au transport lors d'événements culturels... ont été intégrés à l'analyse.

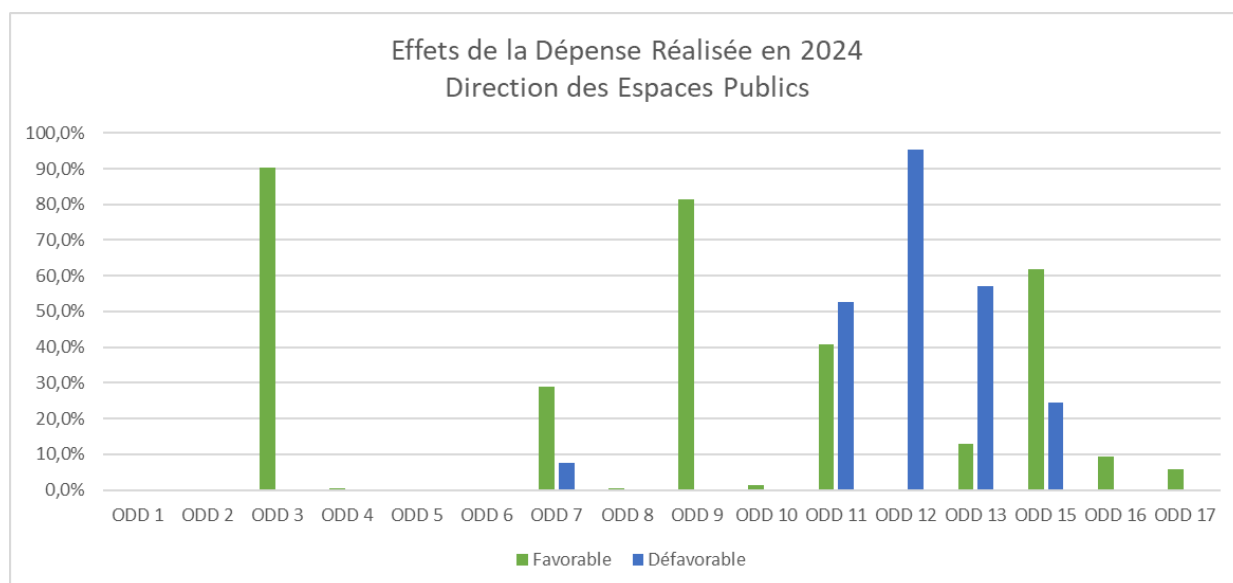
⇒ Effets : Hausse des émissions de Gaz à effet de serre (ODD13).

2. Direction des Espaces publics

Montant total direction hors masse salariale : 2 486 192,82 €

Montant des dépenses avec masse salariale : 3 571 781,82 €

La Direction des Espaces Publics joue un rôle clé dans l'aménagement urbain en favorisant un cadre de vie agréable et pratique, esthétique et sécuritaire. Ses actions s'articulent principalement autour d'un effort marqué de plantations et de déminéralisation des sols ainsi que de l'aménagement de la voirie et des mobilités douces. Elle contribue ainsi à un développement urbain plus harmonieux et résilient.



Les impacts les plus favorables sont observés sur les thématiques :

- **ODD3 - Bonne santé et bien-être**
- **ODD9 - Industrie, innovation et infrastructure** : infrastructures durables, résilientes et accessibles
- **ODD15 - Préservation des écosystèmes terrestres**, dégradation des sols, biodiversité et espèces menacées
- **ODD11 - Villes et communautés durables** : transports sûrs, accessibles et viables ; accès aux espaces verts et lieux publics sûrs

Les impacts négatifs représentant une proportion conséquente des impacts sont majoritairement dus à la **réalisation de travaux**. Ils se retrouvent de manière cohérente sur :

- **ODD 12 - Consommation de ressource naturelles**
- **ODD13 - Emissions des gaz à effets de serre**
- **ODD11 - Impact environnemental de la ville (ex : pollution de l'air, déchets)**
- **ODD15 - Dégradation des sols, Préservation des écosystèmes terrestres**

Les principaux effets des actions menées par la Direction des Espaces publics peuvent être détaillés tels que :

a. Stratégie de plantations et entretien des espaces verts

La politique de développement des espaces verts favorise à la fois la qualité du cadre de vie et la résilience environnementale d'autant plus que l'entretien et les plantations sont réalisés en prenant en compte les cycles naturels et en optimisant l'usage des équipements. Ce développement se fait de manière concomitante avec des actions de déminéralisation :

- ⇒ Effets : amélioration du cadre de vie et du bien-être des habitants grâce aux espaces végétalisés (ODD 3), régulation des températures urbaines en apportant davantage de végétation, limitant ainsi l'effet d'îlot de chaleur (ODD11) et réduire des émissions de CO₂ avec l'utilisation d'équipements électriques pour l'entretien (ODD 13), préservation de la biodiversité et respect des cycles naturels dans l'entretien des plantations (ODD 15, impact largement favorable – gestion respectueuse mais pratiques de taille parfois destructrices d'habitats pour la microfaune).
- ⇒ Impacts défavorables : consommation de ressources pour l'utilisation d'équipements et de machines d'entretien (ODD 12), utilisation d'électricité résiduelle pour les chantiers (ODD7).

Par ailleurs **le fleurissement hors sol de l'espace public** s'il participe de manière certaine à améliorer le cadre de vie des habitants (ODD3) nécessite une utilisation accrue des ressources en eau (ODD6) ou encore des matériaux (ODD12) pour les supports.

Point d'attention : Une attention particulière pourrait être portée au choix d'essences végétales locales pour les plantations, afin de renforcer la résilience du territoire face aux enjeux d'adaptation au changement climatique. En effet, si le climat influe sur la résistance et la pérennité des arbres, ces derniers jouent également un rôle dans la régulation locale du climat dès lors qu'ils sont rassemblés dans une densité minimale, ce que le contexte urbain ne permet pas toujours.

b. Mobilité douce

La collectivité met en place des actions concrètes pour encourager les mobilités actives, notamment à travers **le développement du marquage cyclable et l'amélioration des infrastructures dédiées**. Ces initiatives s'inscrivent dans une volonté de favoriser des modes de déplacement plus durables et accessibles à toutes et tous.

- ⇒ Effets favorables : Améliorer la santé publique par la promotion de l'activité physique (ODD 3), renforcer la durabilité urbaine en facilitant les mobilités alternatives (ODD 11), réduire les émissions de gaz à effets de serre grâce à la diminution de l'usage des véhicules motorisés (ODD 13).
- ⇒ Effet défavorable : Nécessité d'utiliser des matériaux et engins pour le marquage, impactant la consommation de ressources et la gestion des déchets (ODD 12).

c. Travaux d'éclairage public

La gestion de l'éclairage public s'inscrit dans une logique de sobriété énergétique cotée comme favorable. Elle comprend la maintenance et l'optimisation des installations.

- ⇒ Effets favorables : réduction de la consommation électrique (ODD 7), favorisation des transports sûrs (ODD11) et limiter les accidents de la route (ODD3), mise en place d'infrastructures durables (ODD9).
- ⇒ Effets défavorables : consommation de ressources associée aux équipements (ODD 12), empreinte carbone selon la provenance du matériel (ODD 13), impact défavorable résiduel sur la biodiversité en raison de l'impact de la lumière artificielle sur les écosystèmes nocturnes (trame noire) bien que techniquement prise en compte.

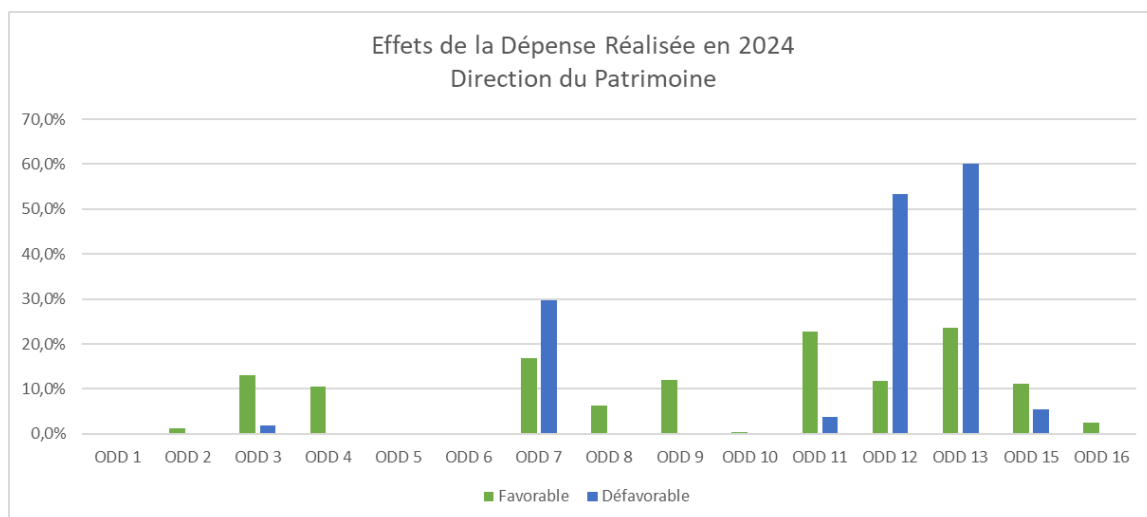
Les **travaux de voirie au sens plus large impliquent les mêmes effets hors réduction de la consommation énergétique**.

3. Direction du Patrimoine

Montant total direction hors masse salariale : 2 694 534,46 €

Montant des dépenses avec masse salariale : 4 003 300,34 €

La Direction du Patrimoine a une action **structurante en ce qui touche à la gestion et à l'entretien des bâtiments publics**, avec des actions portant en grande partie sur les **travaux, les études associées et l'achat d'énergie** qui alimente la commune et ses établissements. Ces projets ont un **effet négatif marqué sur la consommation de ressources et l'émissions de gaz à effet serre**, impliquant des enjeux de durabilité et d'efficacité énergétique dans l'aménagement et l'entretien du patrimoine communal.



Les impacts les plus importants peuvent s'expliquer au regard des natures suivantes de dépenses :

a. Réalisation de travaux

Ils sont au cœur de l'activité de la direction et à l'origine de la majorité des impacts négatifs.

- ⇒ Effets défavorables marqués : consommation de ressources pour les matériaux et les équipements (ODD 12), émissions de gaz à effets de serre (ODD 13), impact sur les sols lorsque les projets nécessitent une artificialisation ou une modification de leur structure (ODD15), consommation énergétique liée aux chantiers (ODD7).
- ⇒ Effets favorables : participent à la création et maintenance d'infrastructures durables et fonctionnelles (ODD9), amélioration du cadre de vie et de la sécurité des usagers (ODD3), soutien indirect à un cadre éducatif quand cela concerne les établissements scolaires (ODD4). La mise à disposition d'outils et équipements de qualité offre des conditions de travail favorables aux personnes effectuant les travaux (ODD8).

b. Opérations de maintenance et réhabilitation

Elles sont essentielles pour prolonger la durée de vie des infrastructures et équipements publics.

- ⇒ Effets positifs : ces opérations sont analysées favorablement sur les politiques climatiques (ODD13) car il est considéré qu'elles participent à limiter le délabrement et ainsi éviter une consommation supplémentaire de matières et émissions de gaz à effet de serre associés.
- ⇒ Effets négatifs : des impacts résiduels sur la consommation de ressources (ODD12) sont imputés.

c. Consommation énergétique

Une part significative des dépenses est consacrée à l'énergie, notamment pour le chauffage des bâtiments publics.

- ⇒ Effets défavorables : la consommation de gaz naturel, qui représente 70 % du mix énergétique utilisé, constitue une source d'émissions de CO₂ et un recours à une énergie non renouvelable (ODD 13).
- ⇒ Effets favorables : une part de la chaleur provient toutefois du réseau urbain et du bois-énergie, atténuant l'impact global.

Par ailleurs les travaux de maintenance visent une amélioration progressive de la sobriété énergétique et une meilleure efficacité des installations (ODD 7).

Point d'attention : l'origine du bois utilisé pour le chauffage pourrait être examinée afin de s'assurer de sa durabilité et de son impact environnemental (ODD 15).

d. Mobilité thermique

L'usage de véhicules thermiques pour les déplacements liés aux activités de la direction représente un poste d'émissions de gaz à effet de serre.

- ⇒ Effets défavorables : les émissions de CO₂ dues à la consommation de carburant restent un impact majeur (ODD 13).
- ⇒ Effets favorables : la location de véhicules participe au fait d'offrir un cadre de travail décent pour les personnes les utilisant dans leur métier (ODD8).

Point d'attention : Les véhicules thermiques utilisés sont souvent spécifiques pour les travaux. Cette nature limite leur substitution par des alternatives électriques. Il pourrait être intéressant d'interroger les fournisseurs pour identifier des alternatives plus durables en matière de motorisation des véhicules, origine des carburants, en tenant compte des innovations disponibles sur le marché et de leur prix.

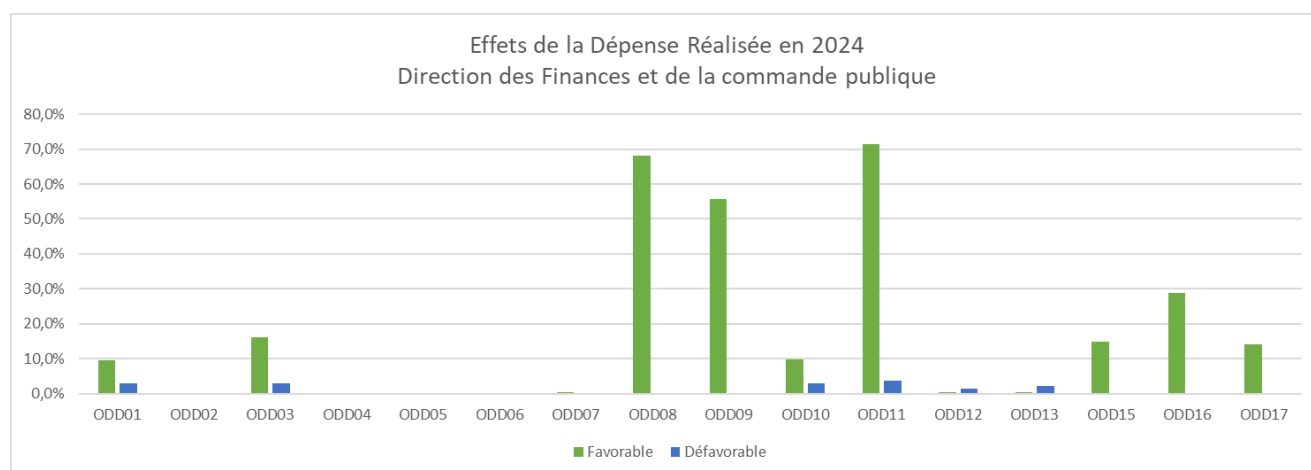
Les effets négatifs des dépenses de la direction, principalement liés à l'empreinte environnementale des travaux, de la consommation énergétique et des déplacements, sont structurels et difficilement compressibles. Toutefois, des leviers d'optimisation existent, notamment à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'optimisation des matériaux utilisés ou encore l'évaluation des alternatives de mobilité.

4. Direction des Finances et de la Commande Publique

Montant total direction hors masse salariale : 4 198 728,47 €

Montant des dépenses avec masse salariale : 4 533 733,47 €

La Direction des Finances est une composante essentielle et structurante de l'action publique de la ville, jouant un rôle central dans le financement des projets d'intérêt général. L'analyse des effets de ses dépenses démontre des impacts majoritairement positifs bien que indirects, en soutenant des initiatives contribuant au bien-être collectif et à la pérennité des services publics.



Les impacts les plus favorables sont observés sur les thématiques :

- **ODD11 - Villes et communautés durables : urbanisation durable** (ex : via emprunts, créances)
- **ODD9 - Industrie, innovation et infrastructure** : infrastructures durables, résilientes et accessibles
- **ODD8 - Travail décent et croissance économique** : emploi et travail décent, développement TPE/PME

Des programmes se démarquent dans leur capacité à répondre de manière indirecte à plusieurs objectifs de développement durable : ex : financement du SDIS, assurances. **Quelques exemples détaillés :**

a. Emprunts

L'endettement permet de financer des projets d'intérêt général

- ⇒ Effets favorables : favoriser un urbanisme durable, inclusif ainsi que l'attractivité et le dynamisme économique de la ville (ODD9, 11 et 8).

Point d'attention : les effets peuvent être défavorables s'il s'agit de financer des projets énergivores ou polluants (ODD 11, 13, 15).

b. Assurances

Les différentes assurances souscrites par la collectivité visent à sécuriser les biens, les personnes et les responsabilités, tout en anticipant les risques climatiques et environnementaux.

Assurance flotte automobile : permet de sécuriser les véhicules municipaux et contribue à une mobilité plus sûre et durable.

- ⇒ Effets favorables : Sécurisation des véhicules et prévention des risques routiers (ODD 3), promotion d'un transport plus sûr et résilient (ODD 11). Puisqu'il s'agit de véhicules électriques : réduction empreinte carbone (ODD13).

Assurance dommages aux biens : vise à protéger les infrastructures et à assurer leur résilience face aux risques climatiques.

- ⇒ Effets favorables : Soutien au maintien et à la résilience des infrastructures (ODD 9), réduction des risques liés aux catastrophes naturelles (ODD 11.5).

Point d'attention : Une prise en compte accrue par l'assureur des enjeux climatiques et de leurs conséquences serait bienvenue.

Assurance dégâts des eaux

- ⇒ Effets favorables si : intégration de solutions d'adaptation climatique.
- ⇒ Effets défavorables si : simple retour à l'état initial sans anticipation des risques futurs ne permettrait pas d'améliorer la résilience des infrastructures.

c. Protection juridique

Cette assurance garantit un accès équitable aux recours en cas de contentieux.

- ⇒ Effets favorables : Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations.

d. Péréquation

Mécanisme de redistribution visant à réduire les inégalités territoriales et à financer des projets sociaux et environnementaux.

- ⇒ Effets favorables : peut financer le logement social et à la réduction des disparités territoriales (ODD 11).

e. Subventions

Les subventions allouées par la collectivité soutiennent diverses initiatives locales

- ⇒ Effets favorables : Préservation du patrimoine et valorisation culturelle, cohésion territoriale (ODD 11).
- ⇒ Effets défavorables : consommation de ressources pour l'organisation d'événements (ODD 12).

Point d'attention : Il pourrait être pertinent d'explorer l'intégration de critères environnementaux dans l'attribution des fonds (ODD 12, 13).

f. Événements

Des dépenses associées à des événements sont intégrées au périmètre et analysées telles que :

- ⇒ Effets favorables : Promotion des circuits courts et de l'approvisionnement local (ODD 2), bien-être (ODD3).
- ⇒ Effets défavorables : consommation de ressources et production de déchets, (ODD 12), émissions de gaz à effets de serre (transports, ODD13).

Point d'attention : Accessibilité pour tous (ODD 10), événements à vocation de sensibilisation au développement durable (ODD 4).

Par ailleurs si le fait de s'adresser à un fleuriste local pour les événements participe à faire fonctionner les commerces de proximité (ODD8), il serait intéressant de questionner la provenance et la saisonnalité des fleurs pour limiter les impacts carbonés du transport (ODD13) et l'atteinte à biodiversité (ODD15).

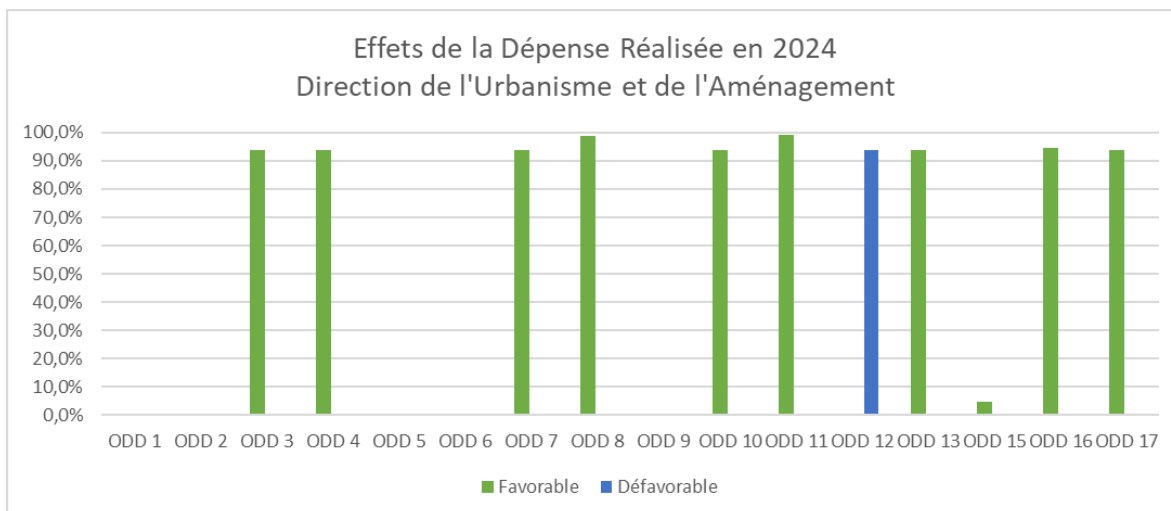
Dans le périmètre retenu, des dépenses associées à de l'achat de matériel expliquent en partie des effets négatifs sur les ODD12, 13 et 15 du fait de la consommation de ressources et de l'émissions de gaz à effet de serre induites.

5. Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

Montant total direction hors masse salariale : 3 892 813,52 €

Montant des dépenses avec masse salariale : 4 217 877,52 €

L'analyse du budget de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement met en lumière une activité ayant des impacts multiples et cohérents sur divers objectifs de Développement Durable. Elle témoigne de la capacité de la direction à promouvoir un développement territorial durable, avec 90% des dépenses favorables aux ODD et 10% de dépenses défavorables. Ces impacts sont principalement secondaires, en raison de la nature des dépenses (foncier, frais d'avocats, frais d'actes, logement d'astreinte, « action sociale » ...).



Les impacts les plus favorables se situent majoritairement sur les ODD :

- **ODD 11 : Urbanisation durable, développement territorial** (ex : foncier : acquisition lot crèches, ludothèque, terrain inondable à vocation terrain de foot)
- **ODD3 : Bonne santé et bien-être**
- **ODD7 : Efficacité énergétique : amélioration consommation énergétique**
- **ODD16 : Paix, justice et institution efficace** : institution exemplaire, transparente
- **ODD13 : Politiques climatiques, réduction émissions GES**
- **ODD4 : éducation de qualité, accès aux ressources éducatives**

Les dépenses négatives concentrées sur de l'objet des achats de terrain c'est-à-dire sur la construction qui sera consommatrice de ressources naturelles (ODD12)

Quelques exemples détaillés :

a. Acquisition de terrains pour construction de crèches

- ⇒ Effets positifs : Cette acquisition contribue à renforcer l'accès à l'éducation dès la petite enfance (ODD4) et participe à la lutte contre les inégalités en favorisant l'accessibilité aux services de petite enfance (ODD10). Par ailleurs l'efficacité énergétique des bâtiments est améliorée par rapport à celle des anciens bâtiments (ODD7).
- ⇒ Effets négatifs : Cependant, la construction de nouveaux locaux entraîne une consommation importante de ressources (ODD12) et génère des émissions de CO₂ lors de la démolition des bâtiments existants (ODD13). Un point de vigilance concerne également l'artificialisation des sols et le devenir des matériaux issus des bâtiments détruits (ODD15).

b. Acquisition d'un terrain pour un terrain de football

Il s'agit de l'acquisition d'un terrain inondable dont la vocation est d'être transformé en terrain de football mais en maintenant cette caractéristique inondable :

- ⇒ Effets positifs : L'acquisition de ce terrain peut favoriser une meilleure gestion des ressources en eau (**ODD6**). L'impact des matériaux et des émissions de CO₂ est méthodologiquement analysé de manière légèrement favorable pour valoriser le fait que le terrain ne sera pas artificialisé. Une nuance est

apportée considérant le fait que ces aménagements ne représentent pas des bénéfices environnementaux **ODD12, ODD13**).

Une réflexion pourrait être engagée afin d'assurer une accessibilité et une inclusivité optimales du projet, en veillant notamment à une égalité d'usage entre les genres (**ODD5**).

Dépenses pour le foncier : peu de liens établis du fait de leur nature mais mise en avant du fait qu'il s'agit d'une **institution qui se veut efficace et transparente (ODD16)**.

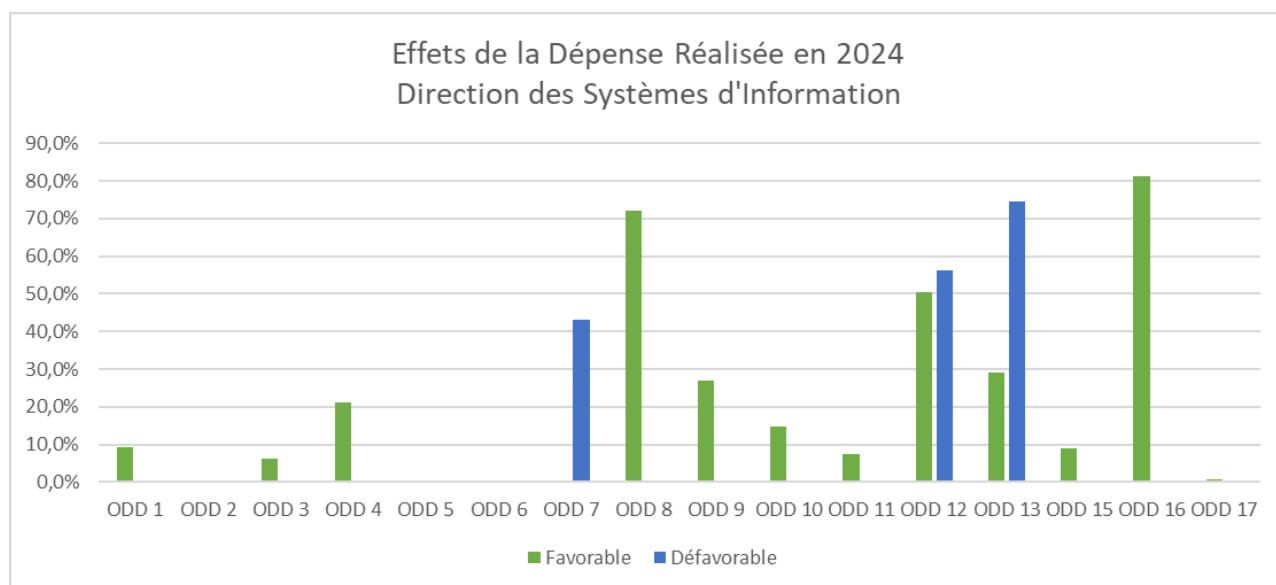
Par ailleurs, les contributions à la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) participent à **freiner l'étalement urbain et à soutenir les petits producteurs locaux (ODD2)**.

6. Direction des Systèmes d'Information

Montant total direction hors masse salariale : 722 840,81 €

Montant des dépenses avec masse salariale : 861 333,81 €

La Direction des Systèmes d'Information, assurant le bon fonctionnement des infrastructures numériques, participe à la modernisation des services municipaux et à l'accessibilité des outils numériques. Son action repose entre autres sur une gestion optimisée des équipements sur une attention portée à la sécurité des systèmes et des données. Si des efforts sont faits pour limiter l'empreinte environnementale celle-ci reste néanmoins significative, notamment en raison de la consommation d'énergie, de l'usage de ressources matérielles et des émissions liées au cycle de vie associées au numérique.



Les **effets les plus significatifs** se retrouvent principalement sur les thématiques suivantes :

- **ODD16 – Paix, justice et institution efficace** : institution efficace et transparente, information et protection des libertés.
- **ODD8 - Travail décent et croissance économique** : emploi et travail décent, développement TPE/PME

Les **impacts défavorables** sont principalement liés aux **infrastructures numériques** (ex : câbles, serveurs) et **équipements** (ex : ordinateurs). Leur utilisation implique en effet une consommation d'énergie pour leur

utilisation (ODD 7), mais aussi en amont l'exploitation de ressources pour leur fabrication (ODD 12) ainsi que les émissions de CO₂ associées à leur cycle de vie (ODD 13).

En parallèle, wifi et téléphonie participent entre autres à offrir des conditions de travail optimales (ODD 8) et favorisent l'apprentissage et l'accès à la culture (ODD 3, ODD 4). Les bornes de wifi public participent aussi à la lutte contre l'exclusion sociale en garantissant un accès équitable aux services numériques (ODD 1, ODD 10).

Aussi la DSI joue un rôle clé dans la sécurisation des systèmes d'information et dans la continuité des services publics, correspondant ainsi à une « institution efficace » (ODD16).

Exemple détaillé :

a. Dématérialisation et logiciels

Les logiciels mis en place par la DSI sont essentiels au bon fonctionnement administratif. **Exemple du parapheur :**

- ⇒ Effets favorables : permet de réduire la consommation de papier et les déchets associés (ODD 12 et ODD15) ainsi que de limiter les transports liés à l'acheminement du courrier (ODD 13). C'est également un gain de temps au niveau des tâches professionnelles (ODD8).
- ⇒ Effets défavorables : l'impact sur les écosystèmes terrestres est nuancé : si l'usage du papier diminue (préservant ainsi les forêts – ODD 15), leur fabrication implique d'autres ressources énergétiques et matérielles.

Point d'attention : la consommation énergétique d'un logiciel diffère selon le lieu de stockage.

b. Stratégie achat numérique

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) adopte une stratégie numérique raisonnée **pour limiter l'impact environnemental des équipements informatiques.**

Cette approche repose entre autres sur :

- **La rationalisation du nombre d'équipements**
- **L'utilisation d'appareils reconditionnés (pour les téléphones)**
- ⇒ Effets favorables : Réduction de la consommation énergétique (ODD7), de la consommation de ressources et de déchets électroniques (ODD12 et 15), réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la production, au transport et à l'usage (ODD13, ODD15).

VI. CONCLUSION

L'analyse de la qualité de l'action de la collectivité au prisme de l'intégration des enjeux de développement durable dans la manière de porter les dépenses démontre une adoption homogène et mature de stratégies responsables par la collectivité et ses différentes directions. Certaines stratégies particulièrement favorables ont ainsi pu être identifiées.

Méthodologiquement, cette intégration **transversale des enjeux dans la manière de penser la dépense nous a conduit** à attribuer des cotations favorables aux démarches vertueuses, **mettant ainsi en avant les efforts engagés, plutôt que de comptabiliser uniquement les impacts négatifs** inhérents aux objets de dépense. Cette approche permet de **valoriser une dynamique d'amélioration continue et de reconnaître la contribution de ces pratiques à une gestion plus durable et efficiente des ressources publiques.**

Stratégie achats responsables

Dans la plupart des directions, malgré des besoins spécifiques, il est observé un **attachement à l'intégration croissante de critères de durabilité dans les marchés publics** et par le développement **d'initiatives internes** visant à réduire la consommation de matériel, notamment via le réemploi et la mutualisation des ressources. De manière généralisée **quand les achats ne peuvent être évités, les Directions tendent à privilégier les équipements et matériels peu énergivores ou encore à privilégier l'électrique au lieu du thermique.**

Cet attachement est particulièrement observable au niveau des **Directions de l'Education (initiative de réemploi interne et choix de mobilier mobiliser adaptable et donc adapté selon les âges) ainsi qu'au niveau de la Direction des Systèmes d'information (sobriété numérique).**

Stratégie alimentaire

Portée principalement par la Direction de l'Éducation, la stratégie alimentaire met l'accent sur l'intégration de critères de qualité pour une alimentation saine, tout en favorisant l'approvisionnement local.

Un point d'attention reste la provenance des produits alimentaires en dehors des cantines, par exemple lors d'événements culturels, qui pourrait faire l'objet d'une réflexion permettant d'intégrer des critères de saisonnalité ou de conditions de production à l'ensemble de l'approvisionnement.

Stratégie mobilité

La collectivité adopte une approche raisonnée en matière de mobilité pour réduire son impact environnemental et optimiser ses dépenses énergétiques.

Cette stratégie repose entre autres sur :

- **L'encouragement à l'usage de véhicules électriques** (impact favorable sous condition de non-renouvellement du parc avant 7 ans)
- **L'utilisation des transports en communs pour les sorties scolaires** qui présente l'avantage de sobriété et d'éducation à la mobilité

L'usage de véhicules thermiques pour des besoins spécifiques (travaux notamment) persiste toutefois par nécessité.

Stratégie de sobriété énergétique

En matière de consommation énergétique, une volonté de réduire l'utilisation d'énergie s'observe, notamment pour des besoins essentiels comme l'éclairage public. Cette stratégie de sobriété énergétique bénéficie d'une prise de conscience transversale parmi les directions et témoigne de l'engagement collectif pour une gestion plus responsable des ressources énergétiques.

Ainsi l'analyse budgétaire de la commune de Carrières-sur-Seine met en lumière une dynamique globalement très en faveur du développement durable, avec une majorité d'actions qui participent positivement à la transition écologique et sociale. De nombreux impacts dépassent les objectifs immédiats pensés pour les projets, illustrant la pertinence de l'action publique, qui assure aux habitants un cadre de vie agréable et dynamique.

De ce tableau positif, des impacts négatifs contraints persistent car il reste difficile de développer un territoire sans recourir aux ressources matérielles et générer des émissions de gaz à effet de serre.

Bien que ces externalités négatives ne puissent être totalement éliminées, les efforts déjà engagés pour réduire l'empreinte matérielle et carbone, que ce soit en continuant d'intégrer des critères sociaux-environnementaux dans les marchés, en privilégiant des matériaux alternatifs à ceux issus de ressources non renouvelables ou encore en adoptant une sobriété des usages, pourront être poursuivis afin que la collectivité déjà vertueuse s'inscrive dans une trajectoire encore plus durable et résiliente.



Retrouvez-nous
sur LinkedIn



contact@sy-environnement.fr



Carrières
sur-Seine.fr